

Image not found or type unknown



Offres non déposées au greffe

Par **jquintard**, le **30/09/2013 à 15:06**

Bonjour,
Pouvez-vous m'expliquer les possibilités du tribunal de commerce dans le cas d'une reprise si une ou plusieurs offres n'a pas été déposée en temps au greffe ? Quels sont les cas de figure et les conséquences ?
Y a-t'il un texte qui englobe ce fonctionnement ou est-ce à la discrétion du dit tribunal ?
Cordialement,
Jérôme